

Fonds de soutien à l'industrie

Notice explicative

1. But du fonds

Doté d'une enveloppe de CHF 17.5 millions, le fonds de soutien à l'industrie a pour objectif la création et le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud. Il a pour mission de soutenir les projets d'investissements locaux visant notamment l'innovation et le développement des moyens de production.

2. Bénéficiaires

Toute entreprise, sans distinction de taille ou de forme juridique :

- dont l'outil de production est situé dans le canton de Vaud ;
- classifiée dans la section « C - INDUSTRIE MANUFACTURIERE » de la nomenclature générale des activités économiques ([NOGA](#)) 2008.

Les entreprises en procédure d'assainissement ou d'ajournement de faillite, ainsi que celles en retard dans le paiement des charges sociales ne peuvent pas bénéficier des prestations du fonds, sauf exception décidée par le Conseil d'Etat.

3. Projets éligibles

Les projets suivants peuvent bénéficier d'une aide du fonds de soutien à l'industrie :

- Les investissements dans l'outil de production (acquisition ou renouvellement d'équipements et de machines) ou l'optimisation des moyens de production ;
- La recherche et le développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies ;
- Le développement de nouveaux marchés ou du réseau de distribution ;
- L'engagement et la formation de personnel liés à un nouveau développement industriel, technologique ou commercial.

Les entreprises peuvent également faire appel au fonds de soutien à l'industrie en cas de difficultés de trésorerie passagères. Une telle aide est uniquement possible sous forme de cautionnement bancaire ou de prêt avec intérêt (cf point 4).

4. Typologie des aides et montants maximum

Au moyen du fonds de soutien à l'industrie, l'Etat de Vaud peut allouer les aides suivantes :

- un [cautionnement de crédit bancaire](#): jusqu'à 100% d'un crédit bancaire, max. 500 KCHF ou un [prêt avec intérêt](#) : max. 50% du coût total d'un projet, max. 500 KCHF ;
- une [aide financière non remboursable](#) : max. 50% du coût total d'un projet, max. 100 KCHF par entreprise.

Fonds de soutien à l'industrie

5. Conditions

Les aides du fonds sont cumulables jusqu'à CHF 500'000.- maximum par entreprise.

Elles sont complémentaires et subsidiaires aux soutiens de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et de Cautionnement romand.

Elles sont octroyées sur la base d'un décret et d'un [règlement spécifique](#), fixant les modalités de mise en œuvre ainsi que les conditions d'octroi et de suivi des aides. Ces documents, ainsi que les informations détaillées relatives aux conditions d'octroi des aides sont disponibles sur le site www.vd.ch/fonds-industrie.

6. Comment déposer une demande de soutien ?

Toute entreprise remplissant les critères d'éligibilité (cf point 2) est invitée à compléter et adresser le formulaire et les documents spécifiques à chaque type d'aide à l'organisme compétent.

Les formulaires de demande de soutien et les informations détaillées propres à chacune des aides sont disponibles sur le site www.vd.ch/fonds-industrie.

Aides disponibles	Organisme à contacter	Coordonnées
cautionnement de crédit bancaire	Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	Tél. : 021 721 11 81
prêt avec intérêt		E-mail : vaud@cautionnementromand.ch
aide financière non remboursable	Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)	Tél. : 021 316 58 20 E-mail : info.speco@vd.ch

7. Partenaires

Aux côtés du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), plusieurs partenaires économiques et sociaux ont activement contribué à la création de ce fonds : le Centre patronal, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), le Groupement suisse pour l'industrie mécanique (GIM-CH) et UNIA.

Pour tout complément d'information, prière de vous adresser au :

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Téléphone : 021 316 58 20

Email : info.speco@vd.ch